

Prière sur Muhammad et sur sa famille

<"xml encoding="UTF-8?>

Prière sur Muhammad et sur sa famille

C- La Prière sur Muhammad et sur sa progéniture

Allah ordonne aux croyants de prier sur le Prophète (P) dans le Coran:

«Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations». (77)

Donc la prière sur lui est une obligation légale pour tout Musulman et les çalâts quotidiens sont incomplets sans les çalawât qui sont obligatoires dans le «tachahhud».

Ci-après nous citons quelques hadiths qui mettent en évidence les mérites de la prière sur le Prophète (P), ses effets et ses utilités, ainsi que la façon de la formuler et la nécessité de la prononcer chaque fois que l'on évoque le nom du Prophète. Il est à noter que ce dernier point sur lequel s'accordent tous les Musulmans, est particulièrement observé par les adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p), au point qu'il est devenu l'un de leurs slogans (divise) préférés.

Les mérites spirituels de la prière sur le Prophète (P) sont nombreux et les hadiths s'appliquent à les mettre en avant. Ainsi, selon un hadith - entre bien d'autres - le Prophète (P):

«Je serais près de la Balance le Jour de la Résurrection. Quiconque aura plus d'actes négatifs que d'actes positifs, je mettrai dans la balance les prières sur moi pour la faire pencher du côté des actes positifs».

Et: «N'entrera pas dans l'Enfer quiconque aura prié sur moi, et quiconque oublie de prier sur moi, ratera le chemin du Paradis».

Et: «La prière sur moi équivaut chez Allah - Il Puissant et Sublime - au «tasbîh», au «tahlîl» et au «takbîr» (réunis)». (78)

Selon l'Imam al-Sâdiq (p): «Il n'y a pas dans la balance (bilan des actes des serviteurs) quelque chose (un acte) qui soit plus lourd (précieux) que la prière sur Mohammad et la Progéniture de

Mohammad. Si, en mettant actes de l'homme dans la balance et que le plateau des actes négatifs penche, et que l'on rajoutait alors au plateau de ses actes positifs les prières sur le Mohammad, la balance penche vers ce dernier plateau».(79)

Les effets de la prière sur Mohammad et sur sa Progéniture
L'un des effets bénéfiques des çalawât (la prière sur le Prophète (P) et sur sa Progéniture (p)) est l'effacement complet et radical des péchés.

En effet, selon l'Imam Ali (p): «La Prière sur le Prophète (P) étouffe les péchés plus efficacement que l'eau n'étouffe le feu», et «La Prière sur le Prophète (P) détruit radicalement les péchés».(80)

Un autre effet bénéfique des çalawât, c'est la conjuration de l'hypocrisie. Selon l'Imam al-Sâdiq (p), le Messenger d'Allah (P) dit: «Elevez vos voix en priant sur moi, car la prière sur moi conjure l'hypocrisie» et «La prière sur moi et sur ma progéniture conjure l'hypocrisie».(81)

Un autre bénéfice à tirer de la prière sur le Prophète: elle commande l'intercession du Prophète (P), comme il l'assure lui-même, lorsque s'adressant à l'Imam Ali (p), il lui déclare: «ô Ali! Quiconque prie sur moi chaque jour ou chaque nuit, aura obligatoirement le droit de bénéficier de mon intercession, lors même qu'il aura commis des grands péchés».(82)

La prière sur le Prophète (P) fait aussi descendre la Miséricorde divine et la Prière d'Allah - le Sublime - sur celui qui la formule. Beaucoup de hadiths signalent cette propriété des çalawât . Nous en citons un, celui rapporté par l'Imam al-Sâdiq (p) qui dit: «Chaque fois que l'on évoque le Prophète (P), multipliez la prière sur lui, car quiconque prie une seule fois sur le Prophète (P), Allah prie sur lui (sur le serviteur qui prie sur le Prophète -P-) mille fois dans mille rangées d'Ange, et il ne reste pas une seule créature qu'Allah ait créée sans prier sur lui (sur celui qui prie sur le Prophète -P-) subséquemment à la prière d'Allah et des Anges sur lui».(83)

Enfin le Prophète (P) nous informe d'autres effets salutaires de la prière sur lui, lorsqu'il nous dit : «Votre prière sur moi vaut exaucement de votre du'â', agrément de votre Seigneur et Zakât (impôt purificateur) de vos corps».(84)

Le mode d'accomplissement de la Prière sur le Prophète et sur sa Progéniture

Les textes de la Chari'a s'accordent pour dire que la Prière sur le Prophète (P) consiste en la Prière sur Mohammad et sur sa Progéniture sur le même modèle de la Prière sur Ibrâhim et sa Progéniture. Les différents hadiths qui traitent de cette question avec des nuances ne divergent pas sur l'essentiel à savoir que lorsqu'on a demandé au Prophète (P) à propos du verset coranique: «Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations», comment on doit prier sur lui, il (P) expliqua: «Dites: «Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammadin kamâ çallayta 'alâ Ibrâmîm wa âle Ibrâhîm, Innaka Hamîdun Majîd-un (ô mon Dieu! Prie sur Mohammad et sur la Progéniture de Mohammad, comme Tu as prié sur Ibrâhim et sur la Progéniture d'Ibrâhim; Tu es vraiment digne de Louange et de Glorification)»».(85)

Ka'b Ibn 'Ajzah témoigne: «Le Messenger d'Allah est venu nous voir un jour. Nous lui avons demandé alors: «ô Messenger d'Allah! Tu nous a déjà appris comment te saluer, dis-nous maintenant comment prier sur toi?» Il nous a dit: – Dites : Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammadin kamâ çallayta 'alâ Ibrâmîm wa âle Ibrâhîm, wa bârik 'alâ Muhammadin wa âle Muhammadin kamâ bârakta 'alâ Ibrâhîm wa âle Ibrâhîm, Innaka Hamîdun Majîd-un (ô mon Dieu! Prie sur Mohammad et sur la Progéniture de Mohammad, comme Tu as prié sur Ibrâhim et sur la Progéniture d'Ibrâhim, et bénis Mohammad et sa Progéniture, comme Tu as béni Ibrâhim et la Progéniture d'Ibrâhim, Tu es vraiment digne de Louange et de Glorification)».(86)

Tous ces textes confirment l'obligation de bien mentionner la partie «âle Muhammad» (la Progéniture de Mohammad) ou «Ahl Baytihi» (les Gens de sa Maison ou de sa Famille), affirment que le fait de la négliger constitue une injustice envers le droit prescrit de la progéniture du Messenger d'Allah, et rappellent que le Prophète (P) a interdit que la prière soit accomplie sans la mention de cette partie et qu'il a qualifié une telle prière d' «amputée».

En effet, selon l'Imam Ali (p), le Messenger d'Allah (P) dit: «Ne priez pas sur moi une prière amputée: priez aussi sur les Gens de ma Maison et ne les coupez pas, car tout lignage (généalogie) et tout lien sera coupé le Jour de la Résurrection, excepté mon lignage».(87)

Pour sa part, l'Imam al-Sâdiq (p) rapporte: «Lorsque mon père a entendu un homme qui s'accrochait à la Maison (d'Allah) dire: Allâhumma çalli 'alâ Muhammad (ô mon Dieu! Prie sur Mohammad), il lui a dit: ô Abdullâh (serviteur d'Allah)! Ne l'ampute pas. (88) Ne lèse pas notre droit et dis plutôt: Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa Ahli Baytihi (ô mon Dieu! Prie sur

Mohammad et sur les gens de sa maison)».(89)

Quand et dans quelles situations faut-il prononcer les çalawât ?

Il va de soi que la récitation de la Prière sur le Prophète (P) et sa Progéniture (p) n'importe quand et n'importe où appelle un grand thawâb, mais elle est particulièrement recommandée dans les situations suivantes:

- 1)- Lors de la récitation du du'â'. Les hadiths nous informent que le du'â' ne sera exaucé que s'il comporte la prière sur le Prophète (P) et sur sa Progéniture (p).(90) Ces hadiths affirment que: quiconque a un besoin dont il veut demander à Allah la satisfaction, qu'il commence son du'â' par la prière sur Mohammad et sur les A'^le Mohammad, avant de formuler sa demande, et qu'il termine ensuite sa demande par la même prière, car Allah - Il est Puissant et Sublime - ne saurait exaucer les deux bouts (la première et la dernière parties) du du'â' en laissant de côté la partie centrale. En d'autres termes, puisqu'Allah nous demande dans le Coran(91) de prier sur Mohammad et nous informe qu'Il prie Lui-Même, ainsi que Ses Anges sur lui, Il exauce obligatoirement notre demande de prier sur lui, et ce faisant, la Mansuétude d'Allah ne se permet pas d'exaucer une partie de notre du'â' (la première et la dernière parties constituées de la Prière sur Mohammad et sur sa Progéniture) sans en exaucer l'autre partie, en l'occurrence notre besoin personnel.(92)
- 2)- Après la fin de chaque prière rituelle et ce, outre le fait que la récitation des çalawât est obligatoire dans celle-ci, lors du «tachahhud»(93).
- 3)- La veille et le jour du vendredi, ainsi qu'au mois de Ramadhân et de Cha'bân.
- 4)- Chaque fois que l'on évoque ou mentionne le Nom d'Allah. Selon l'Imam al-Redhâ (p), expliquant le sens du verset coranique «wa thakara-smma rabbihi fa-çallâ» (et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat)(94), dit: «Chaque fois qu'il se rappelle le Nom de son Seigneur, il prie sur Mohammad et sa Progéniture».(95)
- 5)- Chaque fois où l'on mentionne ou évoque un prophète. En effet, Mu'âwiyeh Ibn Ammâr rapporte: «Un jour où j'étais chez l'Imam al-Sâdiq (p), j'ai mentionné le nom d'un prophète et j'ai prié sur lui. L'Imam m'a alors corrigé et m'a dit: «Si tu évoque un prophète, commence par prier sur Mohammad ensuite sur lui, comme ceci: çallâ-Ilâhu 'alâ Muhammadin wa âlihi wa 'alâ

6)- Lorsqu'on finit de dire quelque chose. Selon l'Imam Ali (p) le Messager d'Allah (P) dit:
«Celui dont la dernière parole est la prière sur moi et sur Ali, entrera au Paradis». (97)

7)- Lorsqu'on perd quelque chose, car la prière sur le Prophète et sur sa Progéniture aide à
illuminer le coeur et à retrouver la mémoire.

Concernant l'oubli et le rappel, l'Imam Ali (p) dit: «En fait, le coeur de l'homme est dans un
récipient et sur ce récipient, il y a un couvercle.

Lorsqu'il oublie quelque chose et qu'il prie alors sur Mohammad et sur la Progéniture de
Mohammad, le couvercle s'ouvre pour permettre à la lumière d'éclairer le coeur et l'homme se
rappelle ce qu'il a oublié. Mais s'il omet de prier sur Mohammad et sur la Progéniture de
Mohammad ou qu'il ne prie pas correctement ou complètement sur eux, le couvercle ferme
(totalement le récipient et le coeur sombre dans le noir». (98)